

Cruseilles, le 16.12.2020



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15.12.2020 A 19 HEURES AU SIEGE DE LA CCPC

Le 15 décembre 2020 à 19 heures, le conseil communautaire, suite à la convocation de M. le Président en date du 9 décembre 2020, s'est réuni au siège de la CCPC - 268, route du Suet - 74350 CURSEILLES sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président.

APPEL NOMINAL

Présents :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, Mme Valérie PERAY, Mme Sonia EICHLER, M. Jean PALLUD, M. Daniel BOUCHET

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret
M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux
Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes
M. Xavier BRAND

Procurations :

M. Cédric DECHOSAL, Mme Chrystel BUFFARD, M. Claude ANTONIELLO, Commune de Cruseilles

Absent :

M. Jérôme JONFAL, Commune de Cruseilles

§§§

Les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du conseil. M. le Président propose aux membres du conseil de désigner le secrétaire par ordre alphabétique des délégués ; M. Guy Demolis est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

M. le Président soumet le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2020 à approbation. M. Pallud Jean fait remarquer qu'il y a eu une erreur sur le prénom du gardien actuel du gymnase (il a été indiqué Philippe au lieu de Pascal) ; M. le Président indique que la correction sera effectuée et présente ses excuses pour cette erreur. Il informe que celui-ci est approuvé à l'unanimité par les membres présents. Il remercie M. Sébastien Cusin pour sa présence et excuse M. Benoit Duperthuy, bloqué au dos.

M. le Président propose que les délibérations aient lieu à main levée. Tous sont unanimes.

M. le Président fait un compte-rendu des décisions du Président et du Bureau prises depuis le dernier conseil :

- Président :

- *Modification par avenants en moins-value du marché public relatif à la construction d'un complexe sportif et d'une salle socio-culturelle sur le site des Ebeaux à CRUSEILLES*

Monsieur le Président rappelle qu'un marché d'hébergement et de maintenances de logiciels comptables (KAÏLA) et de congés (SEDNA) a été signé le 29 janvier 2020 avec la société AGENCE FRANCAISE INFORMATIQUE (AFI). Ce marché a été conclu pour une durée de 12 mois reconductible tacitement deux fois pour la même durée.

Monsieur le Président expose que le décret n°2018-1048 du 28 novembre 2018 fixe les dates limites d'entrée en déclaration sociale nominative (DSN) pour les employeurs des trois fonctions publiques. Les collectivités et les établissements publics concernés sont tenus, en vertu de ce décret, de déposer des DSN à compter des rémunérations du mois de janvier 2020 ; ce qui implique en pratique un premier dépôt début février 2020. Il rappelle que la DSN consiste à communiquer les informations nécessaires à la gestion de la protection sociale des agents de la collectivité aux organismes et administrations concernées.

Monsieur le Président indique que la DSN peut être effectuée par le biais de logiciels tels que SEDNA. En l'occurrence, ceci engendre une modification n°2 du marché en plus-value à hauteur de 1 000 € HT (1 200 € TTC). L'augmentation du montant initial (13 869,17 € HT) du marché est de + 9,55 % en tenant compte de la plus-value générée par l'avenant n°1.

L'avenant n°2 a été signé le 5 octobre 2020.

- *Modification par avenants en plus-value du marché public relatif aux assurances de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles - Lot n°3 assurance des véhicules et des risques annexes*

Monsieur le Président rappelle qu'un marché pour les assurances de la collectivité - lot n°3 assurance des véhicules et risques annexes, a été signé le 5 décembre 2019 avec la société SMACL assurances. Ce marché a été conclu pour une durée de 36 mois.

Il explique que durant l'année 2020, le parc automobile du service de l'eau potable de la collectivité a fait l'objet d'un remplacement de véhicule. Le parc automobile du budget général a vu l'intégration de deux nouveaux véhicules pour remplacer des véhicules anciens. Par ailleurs, des véhicules poids-lourds ont été loués temporairement pour pallier aux pannes intervenues sur le véhicule poids-lourd du service de collecte des ordures ménagères et assurer la continuité du service public correspondant.

En l'occurrence, ces mouvements de véhicules engendrent deux modifications du marché en plus-value à hauteur de 158,15 € HT (180,87 € TTC) par an. L'augmentation du montant estimatif initial (474,45 € HT sur 3 ans) du marché est de + 2,35 %.

Les avenants ont été signés le 13 novembre 2020.

- *Avenant à la convention d'occupation domaine public du snack-bar du centre nautique espace Bernard Pellarin à CRUSEILLES*

Monsieur le Président informe le Conseil que pour tenir compte des conséquences économiques et des perturbations sur les conditions d'ouverture du centre nautique espace Bernard PELLARIN à CRUSEILLES liées à l'épidémie de covid-19, il a été décidé de modifier par avenant les conditions initiales d'occupation par la société FELIZJL du snack-bar du Centre nautique Bernard PELLARIN pour la saison estivale 2020.

Ainsi, la surface mise à disposition de l'occupant a été augmentée pour agrandir la terrasse du snack-bar. La durée d'occupation dudit local a par ailleurs été prolongée d'une année, soit jusqu'à la saison estivale 2022. La redevance d'occupation des locaux pour la saison estivale 2020 a été réduite des 2/3 à hauteur de 666 € pour la part fixe et, pour la part variable, à hauteur de 0,05 € par entrée. Enfin, La révision annuelle du montant de la redevance prévue au contrat n'est pas applicable pour l'année 2020.

L'avenant a été signé le 24 novembre 2020.

§§§

Intervention de M. Bruno Bourdaire de ENEDIS

La présentation Powerpoint est annexée au procès-verbal.

Les coordonnées de M. Bourdaire sont les suivantes :

M. BRUNO BOURDAIRE - Interlocuteur privilégié des collectivités locales - direction territoriale Annecy Léman - 19, rue Jean-Baptiste Charcot - 74100 ANNEMASSE - tél : 06.88.33.50.48 - bruno.bourdaire@enedis.fr

ADMINISTRATION GENERALE

1. SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT, **VOTEE A L'UNANIMITE**
Mme Charlotte Boettner précise que ce sujet avait été évoqué lors d'un bureau et souligne que le Département se propose de porter ce service en collaboration avec les EPCI volontaires. Elle explique que l'objectif du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) est de permettre une accélération du rythme des rénovations énergétiques performantes et de lutter contre la précarité énergétique, le changement climatique et la pollution atmosphérique. Un tel programme a un impact majeur sur l'activité du secteur du bâtiment, l'amélioration de la qualité du bâti existant et la création d'emplois locaux durables par les artisans et les TPE/PME du territoire.

Il s'agit de proposer aux ménages un parcours global d'accompagnement à la rénovation énergétique intégrant toutes les étapes, du conseil à la réalisation des travaux, mais aussi des solutions de financement. Il s'appuie sur le savoir-faire de tous les partenaires du logement, de l'énergie et de la construction. Ce service s'adresserait également aux locaux du petit tertiaire (- de 1000 m²) et pourrait accompagner et structurer l'intervention des professionnels de la rénovation des bâtiments.

2. DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SMECRU SUITE A UNE DEMISSION, **VOTEE A L'UNANIMITE**

En raison de la démission récente d'un conseiller communautaire, les membres du conseil communautaire doivent réélire un nouveau délégué. M. le Président propose Mme Odile Montant (titulaire) en raison de sa délégation en tant que référente du Val des Bornes et M. Guy Demolis (suppléant) en raison de ses attaches avec le SILA et la compétence Gemapi.

3. LOI RELATIVE A LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ENTRE LE SYANE ET LES EPCI A FISCALITE PROPRE DE HAUTE-SAVOIE DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CCPC, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président indique que la loi n° 2015-992, relative à la Transition Energétique pour la Croissance verte et promulguée le 17 aout 2015, introduit, en son article 198, la création d'une commission consultative entre tout Syndicat Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre totalement et partiellement inclus dans le périmètre dudit Syndicat. Cette loi précise par ailleurs le rôle et les compétences des Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre en leur donnant de nouvelles prérogatives et obligations dans la planification de la transition énergétique (Plans Climat-Air-Energie), ainsi qu'une responsabilité de coordination des actions dans le domaine de l'énergie sur leur territoire. Il est donc proposé de désigner M. Claude Antoniello, Vice-Président en charge des déchets.

FINANCES

4. INSCRIPTION DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2021, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président rappelle que la collectivité peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption. En conséquence, il propose aux membres du conseil communautaire d'ouvrir, dès le 1er janvier 2021, des crédits d'investissement sur le budget principal et les budgets annexes eau et assainissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.

FONCIER

5. CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX « ALTO » COMMUNE DE CRUSEILLES
VERSEMENT D'UNE AIDE A HALPADES EN APPLICATION DU PLH, **VOTEE A L'UNANIMITE**
M. le Président rappelle que le Conseil communautaire, par délibération n°2013-12-75 du 3 décembre 2013, a adopté le Programme local de l'habitat (P.L.H.) de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.
M. le Président indique qu'une opération « Alto » portée par HALPADES sur la commune de Cruseilles, comporte 9 logements en PLUS, 3 logements en PLAI. HALPADES recevra le versement de cette aide financière.
M. Daniel Bouchet pose la question sur le renouvellement d'un nouveau PLH ; il lui est confirmé que celui-ci sera prochainement de nouveau relancé.

6. CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX «RESIDENCE LA CROISEE» CRUSEILLES
VERSEMENT D'UNE AIDE A ERILIA EN APPLICATION DU PLH, **VOTEE A L'UNANIMITE**
M. le Président explique que l'opération « Résidence la Croisée » portée par ERILIA sur la commune de Cruseilles, comporte 3 logements en PLUS, 2 logements en PLAI. ERILIA recevra le versement de cette aide financière.

DRH

7. SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTE, **VOTEE A L'UNANIMITE** - arrivée de Mme Cécilia Horckmans
M. le Président informe les membres du conseil communautaires que 3 embauches pour les services techniques sont en cours et que leurs arrivées sont prévues pour la fin de l'année et courant du mois de janvier 2021.

8. DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE, **VOTEE A L'UNANIMITE**
En vue d'une réorganisation du Service Administratif du pôle Technique, M. le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi non permanent d'Adjoint Technique à temps non-complet, à raison de 28 heures hebdomadaires. Les missions de l'agent recruté seront les suivantes :
 - Assurer le secrétariat du pôle technique et administratif (courriers, rapports, bilans...),
 - Accueillir et renseigner les usagers,
 - Saisir les demandes d'urbanisme,
 - Enregistrer des factures, saisir des bons de commande, mandater de factures,
 - Assurer le suivi administratif du contrôle de conformité assainissement collectif et non collectif.

Cet accroissement temporaire d'activité s'explique par le décalage du retour d'un agent en congé parental, ainsi que par un arrêt maladie (anticipation d'une opération programmée). Il permet par ailleurs de stabiliser un agent administratif dont la qualité est appréciée, en vue d'un éventuel recrutement définitif en cours d'année 2021 afin d'assurer le tuilage puis le remplacement d'un agent partant à la retraite.

TRANSPORTS SCOLAIRES

9. CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LES PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES RELATIVES AUX ACCOMPAGNATEURS ET AUX MESURES SANITAIRES DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES **VOTEE A L'UNANIMITE**,
Mme Sylvie Mermillod rappelle qu'à la suite du premier déconfinement en mai dernier suite à l'épidémie de covid-19, la Région Auvergne-Rhône-Alpes avait décidé la prolongation des mesures de désinfection de chaque véhicule ou matériel roulant de transport public.

Ces mesures concernaient en particulier les transports scolaires, compétence détenue par la Région et déléguée par celle-ci à la Communauté de Communes en sa qualité d'autorité organisatrice de second rang.

Elle précise que ces mesures sanitaires supplémentaires s'inscrivaient dans le cadre du protocole national de déconfinement dans le secteur des transports publics en date du 21 mai 2020. La Région avait ainsi demandé aux opérateurs de transport scolaire, dont les sociétés SABA, Voyages GAL et Autocars Pays de Savoie titulaires de lots sur le territoire intercommunal, de prévoir un accompagnateur dans les véhicules pouvant emporter plus de 10 élèves, afin de garantir la sécurité sanitaire des enfants en les aidant à respecter les règles de distanciation et en vérifiant la mise à disposition des masques. En outre, les prestataires étaient tenus de désinfecter chaque véhicule ou matériel roulant de transport public au moins une fois par jour.

10. FRAIS DE PARTICIPATION DES FAMILLES A L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022, **VOTEE A L'UNANIMITE**

Mme Sylvie Mermillod rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, en tant qu'Autorité Organisatrice de Second Rang (AO2) est en charge - par délégation de la Région Auvergne Rhône-Alpes - de l'organisation des transports scolaires sur le territoire communautaire.

Elle assure les missions suivantes :

- l'organisation des services,
- le contrôle des circuits spécialisés,
- l'administration et la gestion de la demande de transport sur les circuits spéciaux et services réguliers.

En fonction des critères d'éligibilité fixés par le règlement régional des transports scolaires, la Région Rhône Alpes-Auvergne verse les subventions correspondantes à la collectivité.

Elle rappelle également les cas particuliers suivants :

Concernant les enfants « non ayants-droit » », qui ne remplissent pas les critères d'accessibilité fixés par le règlement régional et qui ne peuvent donc pas s'inscrire aux transports scolaires, mais qui ont la nécessité d'emprunter pour rejoindre leur établissement scolaire les adaptations scolaires, la ligne régulière T72 Annecy-Genève ou un circuit spécialisé, les services décrits ci-dessous seront proposés par la CCPC :

- Pour toute demande concernant les adaptations scolaires ou la ligne régulière T72 Annecy-Genève, lignes gérées directement par la Région : les élèves seront dirigés vers l'Antenne Régionale des transports d'Annecy et la société exploitant la ligne régulière qui leur proposeront le dispositif « carte Décllic' »,
- Pour les demandes concernant un circuit spécialisé : les élèves seront pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles dans la limite des places disponibles dans le véhicule mis à disposition et par ordre d'arrivée des inscriptions.

Enfin, pour les élèves ne disposant pas d'un service de transport collectif et domiciliés à plus de 3 Kms (chemin piétonnier) de leur établissement ou d'un point d'arrêt (à condition d'être inscrit sur service spécial, ligne régulière routière ou ferroviaire), le versement d'une allocation individuelle au transport (AIT) peut être versée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes aux parents des élèves scolarisés du cours préparatoire à la terminale.

La demande d'AIT est du ressort de la Région. La CCPC donne uniquement un avis technique sur le dossier. Chaque année au printemps, une communication est réalisée par la Région Auvergne Rhône Alpes auprès des collèges, lycées, et mairies.

11. DEMANDE D'AIDE A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES DANS LE CADRE DES ARRETS DE CARS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES, **VOTEE A L'UNANIMITE**

Mme Sylvie Mermillod rappelle que le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires propose de prendre en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs. Ces abris sont fournis et posés par la Région.

En accord avec les communes, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles soumet et propose à la Région le changement et l'installation des abris-bus suivants :

- *Chef-Lieu de Cercier*
- *La Trossaz (Cercier)*
- *Rassier (Cercier)*
- *Cortenges (Cernex)*
- *Les Bâts (Cernex)*
- *Le Murgier (Cuvat)*
- *et Bois Corbets/Les Emerys (Cuvat)*

Elle rappelle que les demandes de créations sont à voir avec les communes et la Région viendra faire le circuit avec celles-ci.

COMMANDE PUBLIQUE

12. AUTORISATION ANTICIPEE DE SIGNATURE DU MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE DE PIECES DE FONTAINERIE, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Julian Martinez précise qu'une consultation en procédure adaptée va être lancée afin de choisir les entreprises qui assureront la fourniture de pièces de fontainerie pour les réseaux humides (alimentation en eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales) de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. En effet, les précédents marchés publics conclus le 7 novembre 2017 sont arrivés à échéance et il convient de retenir de nouveaux prestataires.

Ce marché est décomposé en deux lots comme suit :

- Lot n° 1 Pièces pour les branchements. Montant maximal annuel : 90 000 € HT
- Lot n° 2 Pièces de voirie. Montant maximum annuel : 45 000 € HT

13. ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'EAUX PLUVIALES - SECTEURS BOUGY - CHEZ VAUDEY - LES LAVORELS, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Julian Martinez précise qu'il a été lancé fin août 2020 une consultation en procédure adaptée ouverte afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux de renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable et d'eaux pluviales dans les secteurs Bougy et Chez Vaudey à CRUSEILLES et Les Lavorels à CUVAT. Le marché public a fait l'objet d'un allotissement en trois lots géographiques correspondant aux trois secteurs concernés par les travaux.

Il indique que cette consultation fait suite à une première consultation ayant été déclarée sans suite en janvier 2020 pour motif d'intérêt général en raison du montant excessif des propositions (offres inacceptables).

Après avoir procédé à l'analyse des offres, il a été convenu, conformément au règlement de la consultation, de négocier les trois offres économiquement les plus avantageuses déposées pour le lot n° 3 « Travaux de renouvellement des réseaux AEP et EP secteur Les Lavorels ». S'agissant des autres lots, le recours à la négociation a été écarté en raison du caractère adapté des offres aussi bien d'un point de vue technique que financier.

Il propose à l'Assemblée d'attribuer les marchés comme suit :

- l'entreprise PERILLAT TRAVAUX PUBLICS pour le lot n° 1 « Travaux de renouvellement des réseaux AEP secteur Chevoinche-Bougy » pour un montant estimatif de 398 059,36 € € H.T.
- l'entreprise GAL TP pour le lot n°2 « Travaux de renouvellement des réseaux AEP secteur Chez Vaudey » pour un montant estimatif de 382 837 € H.T.
- l'entreprise GAL TP pour le lot n°3 « Travaux de renouvellement des réseaux AEP et EP secteur Les Lavorels » pour un montant estimatif de 289 573,70 € H.T.

14. **AUTORISATION ANTICIPEE DE SIGNATURE DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE, EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES ET TRAVAUX DE BRANchemENTS NEUFS *VOTEE A L'UNANIMITE*,**

M. Julian Martinez précise qu'une consultation en procédure adaptée va être lancée afin de choisir les entreprises qui assureront les travaux d'entretien et d'aménagements divers sur les réseaux d'alimentation en eau potable (AEP), eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP), ainsi que la réalisation de branchements neufs sur lesdits réseaux humides. En effet, les précédents marchés publics conclus le 25 novembre 2016 sont arrivés à échéance et il convient de retenir de nouveaux prestataires.

Il précise que le marché public fera l'objet d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée initiale d'une année, renouvelable trois fois pour la même durée par tacite décision de l'acheteur.

Le marché est décomposé en deux lots comme suit :

- Lot n° 1 Travaux d'entretien et d'aménagements divers sur les réseaux d'alimentation en eau potable, eaux usées et eaux pluviales. Montant maximal annuel : 900 000 € HT
- Lot n° 2 Travaux de branchements sur les réseaux d'alimentation en eau potable, eaux usées et eaux pluviales. Montant maximum annuel : 250 000 € HT

15. **MODIFICATIONS DE MARCHES PUBLICS RELATIVES AUX TRAVAUX DU POLE SOCIO-EDUCATIF A CRUSEILLES LOTS 2, 3, 5, 6A ET 17 *VOTEE A L'UNANIMITE*,**

M. Pierre Gal rappelle que par délibération n°2019-79 du 21 mai 2019, le Conseil Communautaire a autorisé la CCPC à signer les marchés publics pour la création d'un C.L.A.E., la réhabilitation partielle et l'extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à CRUSEILLES. Cette opération est assurée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de CRUSEILLES pour un montant initial total de 2 895 387,02 € HT, soit 3 474 464,42 € TTC.

Il expose que des modifications du programme de travaux portant sont intervenues à la demande de la Communauté de Communes afin de remédier à des sujétions techniques imprévues. Ainsi, des problèmes de fuites d'eau sont survenus récemment dans la bibliothèque. De même, consécutivement aux travaux de terrassement, il a été constaté un décalage entre le terrain naturel et le projet. Des prestations supplémentaires sont donc apparues nécessaires pour étanchéifier les murs de façades du bâtiment scolaire existant. Par ailleurs, la découverte d'un mur enterré oblige à procéder à des travaux de confortement et un ancien réseau d'évacuation d'eaux pluviales doit faire l'objet d'un dévoiement.

Il rappelle également que des modifications du programme de travaux sont également intervenues à la demande de la Commune dans l'optique de la future construction de la cantine en lieu et place de l'ancien office du tourisme.

L'ensemble de ces prestations nouvelles, induisant des plus et moins-values, impliquent la passation de modifications de marchés publics sous forme d'avenants pour 5 lots.

En l'occurrence, les modifications de marchés publics représenteraient au total une augmentation de 38 259,85 € HT (45 911,82 € TTC) répartie comme suit :

- Lot n°2 Terrassement - VRD - Titulaire : S.A.R.L. GIMBERT. Montant des travaux supplémentaires : 17 857 € HT, soit une augmentation de 16,76 % du montant initial du lot
- Lot n°3 Démolition - Gros œuvre - Titulaire : ALLEGRO S.A.S. Montant des travaux supplémentaires : 12 023 € HT, soit une augmentation de 3,53 % du montant initial du lot avec le cumul des avenants 1 à 3
- Lot n°5 Etanchéité - Titulaire : S.A.S.U. 5^e FACADE. Montant des travaux supplémentaires : 1 100 € HT, soit une augmentation de 1,39 % du montant initial du lot
- Lot n°6a Menuiseries extérieures Bois - Alu - Titulaire : Groupement d'opérateurs économiques composé de S.A.R.L. GENEVRIER MENUISERIE 74 (mandataire) et de S.A.R.L. MENUISERIE GENEVRIER. Montant des travaux supplémentaires : 6 147,95 € HT, soit une augmentation de 3,22 % du montant initial du lot
- Lot n°17 Chauffage - Plomberie sanitaire - Titulaire : AQUATAIR SAVOIE S.A.R.L. Montant des travaux supplémentaires : 1 131,90 € HT, soit une augmentation de 1,29 % du montant initial du lot avec le cumul de l'avenant n°1

16. ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA REHABILITATION ET L'AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE ET A LA CREATION D'UNE CANTINE-GARDERIE A CUVAT, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Pierre Gal rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et la Commune de Cuvat mènent conjointement un projet de réhabilitation et d'agrandissement du groupe scolaire et de création d'une cantine-garderie. Dans ce cadre, les collectivités ont conclu une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage le 19 novembre 2019 afin de coordonner l'exécution des travaux. La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a été désignée maître d'ouvrage unique de l'opération.

Une consultation a été lancée début juillet 2020 une consultation en procédure adaptée ouverte afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux de l'opération en cause.

Il a été convenu en accord avec la Commune de Cuvat de négocier les trois propositions économiquement les plus avantageuses déposées pour les lots n°4 « Charpente-Couverture-Bardage », 5 « Étanchéité et protection », 8 « Cloisons-Doublages-Faux plafonds », 9 « Menuiseries intérieures », 12 « Carrelage-faïence », 13 « Peinture intérieure et extérieure », 14 « Chauffage-Ventilation-Sanitaires CVS et 17 « Élévateur PMR ». S'agissant des autres lots, le recours aux négociations a été exclu en raison du caractère adéquat des offres aussi bien d'un point de vue technique que financier.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'attribuer les marchés comme suit :

- l'entreprise CPN ENVIRONNEMENT pour le lot n°1 « Dépollution - désamiantage » pour un montant de 14 090 € H.T.
- l'entreprise GROSJEAN S.A.R.L. pour le lot n°2 « Terrassement - VRD » pour un montant de 129 967,20 € H.T.
- l'entreprise S.A.S. TRINDADE pour le lot n°3 « Démolition - Gros-œuvre » pour un montant de 515 438,90 € H.T.
- l'entreprise LMPR Aluminium pour le lot n°6 « Menuiseries extérieures aluminium et protection solaire » pour un montant de 193 616,50 € H.T.
- l'entreprise S.A.R.L. TORUNSKI ASSOCIES MOBILIER BOIS DESIGN pour le lot n°10 « Agencement » pour un montant de 34 921,45 € H.T.
- l'entreprise S.A.S. ARTI-SOLS pour le lot n°11 « Revêtement de sols souples » pour un montant de 35 032,98 € H.T.
- l'entreprise GRANDCHAMP FRERES S.A.R.L. pour le lot n°15 « Électricité Courants forts - Courants faibles » pour un montant de 177 038,10 € H.T., incluant les variantes en plus-value GTC d'un montant de 16 536,60 € HT et PPMS d'un montant de 5 957,10 € HT
- l'entreprise ENTREPRISE ROUSSEY ET FILS pour le lot n°16 « Équipement de cuisine » pour un montant de 55 263 € H.T.

M. le Président précise aux membres du Conseil que le lot n° 7 « Métallerie - Serrurerie » doit être déclaré infructueux dans la mesure où seules des offres irrégulières ou inacceptables ont été déposées. Une remise en concurrence avec négociation sera donc organisée uniquement avec les soumissionnaires ayant remis une offre pour ce lot comme l'autorise le Code de la commande publique. Afin de ne pas retarder le démarrage de ce lot eu égard au planning contraint de l'opération, il est proposé à l'Assemblée que celle-ci autorise par anticipation Monsieur le Président à conclure le contrat correspondant pour un montant estimé de 55 000 € H.T.

Il fait savoir également que les lots n° 18 « Aménagements de surfaces extérieures - Espaces verts » et n° 19 « Enrobés » feront l'objet d'une attribution ultérieure. En effet, des éléments apparus au cours de l'analyse des offres sont susceptibles de conduire à une redéfinition du cahier des charges desdits lots. Il ajoute que ces lots interviennent en fin de chantier et ne présentent pas d'urgence particulière.

17. CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE D'ANDILLY-SAINT-BLAISE ET LA CREATION D'UNE CANTINE-GARDERIE **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président précise que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles souhaite engager des travaux pour l'extension du groupe scolaire d'ANDILLY - SAINT-BLAISE, compte tenu de l'accroissement de la population et de l'augmentation inhérente des effectifs scolaires sur ces communes.

Il ajoute que les communes précitées souhaitent dans le même temps créer une cantine-garderie sur le site de l'école. Les deux ouvrages seraient juxtaposés et partageraient les mêmes accès et parking.

Il explique que compte tenu de la proximité des ouvrages et de l'unité du projet, il a été jugé opportun par les représentants des collectivités que les communes d'ANDILLY et de SAINT-BLAISE transfèrent leur maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes pour la réalisation des travaux afin d'assurer leur coordination.

En conséquence, M. le Président propose au Conseil de conclure avec les communes d'ANDILLY et de SAINT-BLAISE une convention qui facilitera l'exécution et le suivi des travaux.

Le projet de convention prévoit que :

- la Communauté de Communes assure la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération (travaux, maîtrise d'œuvre et études associées incluses), celle-ci étant estimée à 3 500 295 € HT au stade des études de programmation des travaux ;
- la répartition financière du coût global prévisionnel de l'opération entre les trois maîtres d'ouvrage est fixée comme suit :
 - Communauté de Communes du Pays de Cruseilles : 58,50 %, soit environ 2 047 163 € HT
 - Commune d'ANDILLY : 27,80 %, soit environ 973 598 € HT
 - Commune de SAINT-BLAISE : 13,70 %, soit environ 479 534 € HT

Le détail du plan de financement prévisionnel de l'opération est établi comme suit :

	Montant travaux HT	Montant HT de la Maîtrise d'œuvre	Montant HT des études de programmation	Montant HT des prestations CSPS, CT et des études associées	Part CCPC (en %)	Part Commune d'ANDILLY (en %)	Part Commune de SAINT-BLAISE
Extension du groupe scolaire situé sur la Commune d'ANDILLY	1 397 320 € + Parking et VRD : 360 000 €	245 887 €	8 800 €	35 156 €	100 %	0 %	0 %
Création d'une cantine-garderie	444 960 € + Parking et VRD : 800 000 €	174 433 €	8 800 €	24 939 €	0 %	67 %	33 %
TOTAL	3 002 280 €	420 320 €	17 600 €	60 095 € HT	58,50 %	27,80 %	13,70 %

Questions diverses

• **Bilan de la piscine des Dronières**

Le Centre Nautique des Dronières a ouvert deux mois : juillet et août en 2020 au lieu de 3 mois habituellement avec de fortes contraintes liées à la crise sanitaire :

- ✓ Modification des horaires d'ouverture pour permettre l'instauration de créneaux horaires pendant 15 jours
- ✓ Application d'un protocole sanitaire strict : sens de circulation, accès vestiaire, bornes de gel, port du masque, nombre de personnes dans les bassins limité, etc...
- ✓ Fréquentation Maximale instantanée de la piscine limitée à 500 au lieu de 2094
- ✓ Modification des tarifs (suppression des forfaits saison, mise en place de tarifs habitants CCPC, tarifs extérieurs, pas de tarifs réduits...)
- ✓ Augmentation des dépenses en produits d'entretien, masques, gel... liés au covid

Le déficit financier cumulé (fonctionnement et investissement) est malgré tout contenu par rapport à 2019 pour les raisons suivantes :

- ✓ Investissements limités (annulation de la redynamisation de la pataugeoire = 27 000 euros environ) et peu d'achats cette année de petits matériels de fonctionnement
- ✓ Moins d'entretien paysager - pas de fleurissement
- ✓ Peu de communication (pas de spots ODS, NRJ, pas d'affichage, uniquement réseaux sociaux)
- ✓ Dépenses en eau : 30 000 euros au lieu de 53 000 euros
- ✓ Masse salariale divisée d'1/3
- ✓ Augmentation du nombre de cours enfants (1050 stages d'une semaine au lieu de 900 stages habituellement)
- ✓ Et fort investissement de l'ensemble du personnel du CND pour maintenir leur emploi saisonnier - polyvalence des salariés dans leurs missions

D'autres services ont été maintenus :

- ✓ Maintien concerts Musik'eaux (coût : 5000 €/6000 € sur la saison)
- ✓ Cours d'aquaform avec limitation en nombre de participants
- ✓ Ouverture snack en journée (uniquement restauration rapide pas de repas) et les vendredis soir avec les concerts

Pour rappel, en 2020, le CND a changé de système de billetterie et a renouvelé son matériel informatique. Avec la mise en place de la vente en ligne des stages de natation et des entrées individuelles.

M. Vincent Humbert demande une réflexion concernant la piscine des Ebeaux et la piscine des Dronières, sujet qui reviendra vite sur « le tapis ».

M. Philippe Coquille rappelle que le fond amovible de la piscine des Ebeaux, vieillit et a atteint sa limite d'âge.

Des réflexions en cours sur le devenir de la piscine des Dronières : installation d'un camping en complément, couvrir la piscine afin de prendre le relais de la piscine des Ebeaux.

Pour ce qui concerne la piscine des Ebeaux, le lieu du site, proche du collège doit donner lieu à des discussions avec le Conseil Départemental, car les effectifs du collège augmentent, l'emplacement de la piscine des Ebeaux permettrait une possible extension de l'établissement.

M. le Président précise qu'il s'agit de travailler ensemble ces réflexions avec la commune ; la CCPC a lancé une étude sur le parking de la piscine des Dronières.

• **Visite du gymnase intercommunal**

M. le président rappelle qu'une visite est prévue le samedi 19 décembre à 10 heures ; les élus intéressés doivent se faire connaître rapidement.

Mme Christine Megevand souligne qu'il y a d'autres lieux à visiter tels que les STEP.

• **Points divers**

- ✓ M. le Président informe les élus qu'un nouveau camion poubelle a été livré à la CCPC. Sur celui-ci, un grand panneau a été mis afin de pouvoir communiquer ; il est demandé de se rapprocher des associations pour convenir d'un protocole d'affichage d'informations.
- ✓ Mme Claire Mégard fait savoir que la commune d'Allonzier la Caille souhaiterait que la CCPC recrute un ASVP avec une mise à disposition au vue de la multiplication des incivilités et des stationnements illégaux. M. Patrice Primault informe qu'un de ses conseillers, M. Christophe Pan pourrait venir aider les communes dans la prévention dans une prochaine réunion à la CCPC. M. Jean-Marc Bouchet précise que ce n'est pas une solution de mutualiser à travers la CCPC mais entre plusieurs communes.
- ✓ Mme Claire Mégard, suite au mail du 11 décembre relatif aux "Actions en faveur de l'inclusion numérique », s'interroge sur le recrutement par la CCPC d'un conseiller numérique, sachant que l'Etat versera 50 000 € sur 2 ans.
Cet appel à manifestation d'intérêt est lancé pour la 1^{ère} vague de candidatures des collectivités territoriales et leur groupement au recrutement et à l'accueil de conseillers numériques dans le cadre de France Relance. Il vise à recueillir les premières propositions des territoires prêts à porter les contrats de travail de ces conseillers en contrepartie du financement par l'Etat de leur formation et de leur activité.
Dans un second temps, un appel à manifestation d'intérêt destiné aux acteurs à statut privé (associations....) précisera les modalités juridiques, financières et opérationnelles du recrutement et de l'accueil de conseillers numériques par ces structures.
M. Jean-Marc Bouchet fait remarquer que l'Etat souhaite aider la population, beaucoup ne savent pas utiliser les nouveaux médias ; Il précise que cela pourrait être du « gagnant-gagnant », permettant de créer des emplois-jeunes sur le territoire, et d'éduquer les personnes à l'illettrisme numérique. Il demande une réflexion sur les emplois-jeunes dans les communes au sein du conseil des maires.
Le PDF de la Préfecture sera joint au compte-rendu.

- ✓ Le Déploiement du dispositif Petites villes de demain :
Mme Sylvie Mermillod informe que la commune de Cruseilles a été retenue dans le dispositif « Petites villes de demain » ; elle a 18 mois pour rendre sa copie. « Petites villes de demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités ; les moyens de concrétiser leurs projets de territoires.

Elle va proposer des projets et voir les financements liés à l'intercommunalité dans l'aménagement des dronières.



✓ Maison Services Publics

M. Jean-Marc Bouchet s'interroge sur le devenir « Maison Services Publics », dossier évoqué lors de l'ancien mandat. Il rappelle que celles-ci peuvent être financées comme les « petites villes de Demain » et informe les élus que la Trésorerie de Saint-Julien-en-Genevois fermera ses portes en 2022 pour aller sur Annemasse. Il souligne qu'il s'agit d'un dossier urgent à traiter dans les 18 mois prochains.

✓ Dates des prochaines réunions

Bureau : 12 janvier 2021 à 18 heures à la CCPC

Conseil communautaire : 26 janvier 2021 à 19 heures à la CCPC

✓ Dépistage massif à Cruseilles

Mme Sylvie Mermillod informe que la commune de Cruseilles va organiser des tests COVID pendant 3 jours ; les professionnels de santé seront présents lors de ces 3 journées. L'assurance maladie et la Région vont les rémunérer à hauteur de 300 €/par jour et 150 €/par jour pour leur formation. Elle précise néanmoins qu'il lui manque de l'administratif.

✓ **Rencontre avec l'Education Nationale**

Mme Sylvie Mermillod a rencontré l'inspectrice de l'éducation nationale de notre circonscription pour échanger sur les prévisions d'effectifs scolaires pour la rentrée 2021 - 2022 qui pourraient engendrer des ouvertures ou des fermetures de classes :

- Allonzier la Caille : en attente d'informations concernant le nombre de livraisons de logements attendus en cours d'année
- Andilly : pas de problème
- Cercier : moyenne basse mais pas de fermeture de classe
- Cernex : une ouverture de classe probable - installation d'un préfabriqué
- Copponex : point sur les livraisons de logements d'ici 2021
- Cruseilles : néant
- Cuvat : ouverture d'une classe probable, nécessité de faire le point sur la réalité des chiffres concernant les enfants qui rentreront en PS
- RPI Villy le Bouveret/Menthonnex en Bornes : faire un point sur les familles qui ont scolarisé leur enfant à la maison cette année en raison de la crise sanitaire et savoir si ces enfants reviendront en classe à la rentrée prochaine.
- Villy le Pelloux : menace de fermeture de classe, il faudrait recenser les familles qui vont arriver en cours d'année en raison des livraisons de logements

M. le Président souhaite de bonnes fêtes aux élus.